

YONNE

VENIZY

Eglise Notre Dame



RESTAURATION GENERALE

PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE

S.C.P.A. ROUX – de BRANDOIS – LEYNET
Thierry LEYNET – Architecte du Patrimoine
16, quai des Tanneurs – BP 5 – 77791 Nemours cedex
Tél. : 01 64 28 37 61 – contact@roux-leynet.fr

5 janvier 2015

PROPOSITION DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

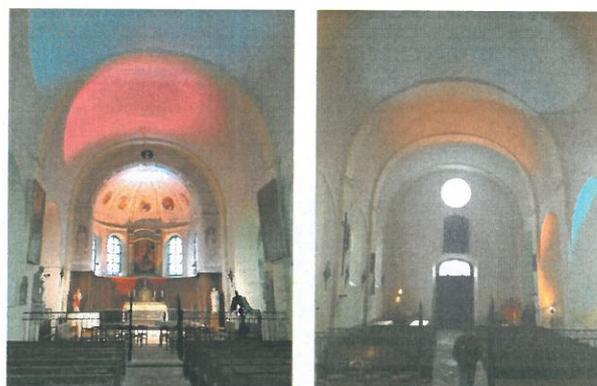
1) Présentation sommaire

Dominant le village et la mairie de Vénizy dans l'Yonne, l'église Notre Dame n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques.



En grande partie reconstruite en 1726, elle est constituée d'une vaste nef accostée d'un bas-côté nord, d'un chœur semi circulaire, de la chapelle au sud et du clocher au nord de la première travée de la nef, construit dans les années 1960. Le portail ouest, d'époque classique, est constitué de pilastres à chapiteaux corinthiens et d'un sobre fronton.

La nef et le bas-côté sont voûtés d'un berceau en plein cintre sur doubleaux. L'abside en cul de four est éclairée de grandes baies en plein cintre, dont la lumière met en valeur de très intéressantes peintures en trompe l'œil du XVIII^e siècle. La chapelle est ornée d'un intéressant décor peint du XIX^e siècle.



Le mobilier de l'église, de qualité, assez complet, comprend entre autres les boiseries et la clôture du chœur en fer forgé, les statues (Ecce Homo du XVI^e siècle, des tableaux (St Fiacre, St Eutrope et une Annonciation), un lutrin à l'aigle du début du XIX^e siècle et des statues en pierres (Ste Cyre,...).



2) Diagnostic sommaire

Nous avons relevé au cours de la visite du 23 décembre 2014, sous la conduite de Monsieur le Maire, plusieurs types de désordres qui affectent l'église de Vénizy, dont les principaux sont :

- la présence d'enduit ciment sur les façades, à l'origine de remontées capillaires
- les fissures des façades (angle sud-ouest et chapelle) peut-être consécutives à des poussées de charpente (combles non examinés)
- la fracture, sous l'effet du gel, de pierres des contreforts
- les déformations de la toiture et la vétusté des couvertures
- l'écoulement libre des descentes EP le long des façades
- les fissures qui affectent la voûte de l'abside
- la dégradation des enduits des soubassements intérieurs
- la vétusté des peintures murales de la chapelle sud,....

3) **Objet de la mission**

La mission de maîtrise d'œuvre proposée ici, comprend :

- le diagnostic
- la mission de base

Le diagnostic a pour objet d'analyser l'église de Vénizy, afin :

- de préciser son état sanitaire
- de définir les remèdes aux désordres observés
- d'estimer le coût des travaux de restauration

La mission de base comprend les différents éléments de mission destinés à étudier l'édifice sur la base du diagnostic puis à réaliser les travaux proposés, après validation du projet par le maître d'ouvrage et par les services concernés (STAP, Conseil Général,...) compétents pour délivrer les autorisations de travaux et les subventions, jusqu'à leur réception.

4) **Contenu de la mission**

4.1) **Le diagnostic**

Relevé

Il est proposé d'effectuer le relevé complet de l'église de Vénizy, afin de disposer de documents graphiques indispensables pour réaliser cette étude.

Ces documents graphiques sont :

- plan au sol
- plan des toitures
- coupe transversale
- coupe longitudinale
- élévations ouest, nord, est et sud

Recherche documentaire

Il s'agit de rechercher auprès des archives tous documents (texte, photographie documents graphiques anciens,...) susceptibles d'apporter des informations sur l'état d'origine et sur l'évolution architecturale de cette église.

Analyse et diagnostic de l'état sanitaire

L'objectif de cette analyse est de décrire les différents désordres qui affectent l'église et de préciser leurs origines afin de définir les remèdes appropriés.

Description des travaux proposés

Le parti de restauration et les solutions techniques retenues sont ici détaillés par corps d'état.

Etablissement des plans du projet de restauration

Ces plans matérialisent le parti de restauration et précisent la nature des remèdes proposés pour chaque désordre.

Ils comprennent :

- plan au sol
- plan des toitures
- coupe transversale
- coupe longitudinale
- élévations ouest, nord, est et sud

Estimation prévisionnelle des travaux proposés

Dans ce chapitre, les travaux de restauration proposés sont estimés par corps d'état.

Répartition des travaux proposés en tranches fonctionnelles

Les travaux proposés sont ici répartis en tranches fonctionnelles, établies selon les urgences techniques définies par ordre de priorité, et des budgets définis par le Maître d'Ouvrage.

4.2) La mission de base

La mission de base de maîtrise d'œuvre proposée est complète au sens de la loi MOP. Elle comprend les éléments de mission suivants :

- Avant Projet Sommaire (APS)
- Avant Projet Définitif (APD)
- Projet (PRO)
- Mise au point des marchés de travaux (MDT)
- Visa des documents des constructeurs (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception des travaux (AOR)

5) Délai de la mission

Les délais de la mission proposée se décomposent de la manière suivante :

- le diagnostic : 8 (huit) mois, à partir de la date de la commande par le maître d'ouvrage
- la mission de base : selon les résultats du diagnostic

Ces délais ne prennent pas en compte les délais d'exécution des sondages et investigations, nécessaires à la réalisation de cette étude et précisés à l'article 9.

6) Montant de rémunération de la mission

Le montant de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre, telle que proposée ci-dessus se décompose de la manière suivante :

- diagnostic : 14.500 € HT soit 17.400 € TTC
- mission de base : 11,40 % du montant hors taxes des travaux

7) Mode de règlement de la mission

Le mode de règlement du montant du diagnostic est le suivant :

- acompte à la commande : 20%, soit 3.480,00 € T.T.C.
- acompte à la remise du relevé : 30%, soit 5.220,00 € T.T.C.
- solde à la remise de l'étude préalable : 50%, soit 8.700,00 € T.T.C.

8) Contrat

Un contrat de maîtrise d'œuvre sera adressé à Monsieur le Maire de Vénizy, en cas d'accord de sa part sur la présente proposition, qui sera alors retournée, datée et signée par ses soins, à l'architecte.

9) Autres interventions (non compris dans la présente mission de maîtrise d'œuvre)

Peintures murales

Il convient de prévoir la réalisation d'une campagne de sondages en recherche sur les parements intérieurs (murs et voûtes) de l'église de Vénizy, pour mettre au jour d'éventuels vestiges de peintures murales, sous les enduits et badigeons existants.

Ces mesures seront réalisées par une entreprise spécialisée, présentant des références adaptées et attestant d'une expérience confirmée dans ce domaine spécifique, de concert avec la maîtrise d'œuvre, de manière à répondre précisément aux besoins de l'architecte dans le cadre de son étude.

En cas d'accord de Monsieur le Maire sur cette proposition, l'architecte lui transmettra les devis correspondants.

Datation des charpentes

Il paraît intéressant de profiter de cette mission pour effectuer une analyse dendrochronologique des charpentes de l'église, en vue de connaître les dates respectives de réalisation.

En cas d'accord de Monsieur le Maire sur cette proposition, l'architecte lui transmettra les devis correspondants.



S.C.P.A. ROUX - DE BRANDOIS - LEYNET
ARCHITECTES D.P.L.C. - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
16, QUAI DES TANNIERS - B.P. 5 - 77791 NEMOURS CEDEX
TEL. : 01.64.28.37.61 - FAX : 01.64.28.65.45

Thierry LEYNET
Architecte du Patrimoine
SCPA Roux-Leynet

